

EXTENSION DU CIMETIERE DE LUDRES : CONVENTION AVEC AGORA-LORRAINE

Monsieur LEHMANN, Conseiller Municipal chargé de l'Etat civil, expose à l'Assemblée qu'il convient d'envisager l'extension du cimetière à brève échéance, étant donné la croissance actuelle de la population de LUDRES.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de confier à l'Agence AGORA-LORRAINE l'étude de l'extension du cimetière.

Cette mission consistera à définir un programme d'aménagement pour répondre aux besoins d'une population qui comptera très prochainement plus de 10 000 habitants.

L'Agence AGORA-LORRAINE établira un plan masse du cimetière, qui tiendra compte, notamment, des dessertes, des implantations, de la répartition des concessions.

Le montant de l'étude est de 10 000 F H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- confie à l'Agence AGORA-LORRAINE la mission d'étudier l'extension du cimetière de LUDRES et de réaliser un plan masse,
- autorise le Maire à signer une convention d'étude avec l'Agence AGORA-LORRAINE, pour un montant de 10 000 F H.T. soit 11 760 F T.T.C.